



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°31/2024

Ville de Bouqueval

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 6 novembre 2024
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11
Membres présents : 8
Votants : 8

**TARIF APPLIQUE POUR LE DINER CROISIERE
SUR LA SEINE DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

Date de convocation : 18 octobre 2024

Date d'affichage : 18 octobre 2024

Présents : M. Francis MALLARD, M^{me} Magalie FIAES, M^{me} Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, M^{me} Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Jean-Michel VERBEKE, M. Patrick COURTOIS.

Absents excusés : M. Anthony CHRETIEN, M^{me} Marie-Claude CALAS, M. Sylvain LIMOUSSIÈRE.

Secrétaire de séance : M^{me} Magalie FIAES.

Monsieur le Maire informe que la commune organise un dîner croisière sur la Seine le vendredi 13 septembre 2024 pour 54 personnes.

Cette sortie comprend :

- le dîner croisière sur la Seine pour un montant de 3.520 € TTC,
- le prix du car pour 54 places est de 595 € TTC.

Le montant total pour cette sortie est d'un montant de 4.115 €.

Les tarifs proposés pour cette sortie sont :

- 75 € pour les adultes Valbuciens,
- 85 € pour les adultes extérieurs
- 35 € pour les enfants Valbuciens jusqu'à 12 ans
- 45 € pour les enfants extérieurs jusqu'à 12 ans

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et,

Décide à l'unanimité que soit appliqué le tarif de 75 € et 85 € pour les adultes, 35 € et 45 € pour les enfants jusqu'à 12 ans pour le dîner croisière sur la Seine du 13 septembre 2024.

Dit que la recette correspondante sera versée au compte 70688 du Budget Primitif de la commune 2024.

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Francis MALLARD

